



---

Rapport de la commission chargée de l'étude du Préavis 10/2024 : Création d'un système de subvention pour les actions proposées dans le cadre du Plan Energie et Climat Communal (PECC)

---

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La Commission ad hoc chargée de l'étude du Préavis 09/2024 était composée de

Mme Axelle Birarda, M. Andrea Rosati et Mme Lise Creteigny rapporteuse.

Elle s'est réunie le 28 novembre 2024, en présence de MM. Marc Genton, syndic et Jean-François Rubin, municipal

1. Préambule

Le but de cette réunion était de se prononcer sur l'acceptation du règlement qui doit être établi suite à la création d'un système de subvention pour les actions proposées dans le cadre du Plan Energie et Climat Communal (PECC).

Ce règlement a, au préalable, été analysé par deux bureaux d'étude qui ont tous les deux donné leur aval. La commission après lecture de ce règlement n'a pas d'élément à relever.

2. Discussion

Les représentants de la municipalité ont répondu à nos questions qui concernaient plus particulièrement la liste non exhaustive des domaines concernés, comme des réductions pour les transports publics, installation de récupérateur d'eau de pluie, achats dans les commerces locaux, etc., Monsieur Rubin précise que cette liste ne fait pas partie du règlement et qu'elle pourra être modifiée en fonction des demandes et intérêts futurs. Ces demandes de subvention doivent être en lien avec le développement durable.

3. Conclusion

La commission est favorable à la création d'un système de subvention en faveur du développement durable et approuve ce règlement.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil général de Lully

- Vu le présent préavis n° 10/2024 de la Municipalité
- Ouï le rapport de la commission ad hoc
- Ouï le rapport de la commission des finances
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DÉCIDE

1. D'adopter le préavis relatif à la création d'un système de subvention pour les actions proposées dans le cadre du Plan Energie et Climat Communal (PECC)
2. D'adopter le règlement du Fonds communal en faveur du développement durable tel que présenté

Les commissaires

Axelle Birarda, membre

Andrea Rosati, membre

Lise Creteigny, rapporteuse